



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE 2022

Comité Social
d'Administration
du Ministère de
l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Liste **FO ESR** affilié à la **FNEC FP-FO**

Profession de foi

VOTER FO ESR, c'est soutenir un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels, titulaires et contractuels (BIATSS et ITA, ITRF et AENES, PO et PA des CROUS, enseignants et chercheurs, doctorants...).

Face à nos employeurs, FO ESR agit sur des revendications qui unissent tous les salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un exemple d'actualité : la valeur du point d'indice plutôt que les primes.

Indépendant du ministère et des directions d'établissements universitaires, loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts, rémunérations et conditions de travail...

Aux côtés des syndicats FO du public et du privé, FO ESR est un syndicat confédéré. Avec la fédération des fonctionnaires FO (première organisation syndicale dans la fonction publique de l'Etat), FO ESR a mobilisé sans relâche, de 1995 à 2022, contre toute régression en matière d'âge et de montant des retraites.

FO ESR est le syndicat de la défense de nos statuts, contre toutes les mesures nationales visant à le faire éclater, contre toutes les réglementations d'établissement visant à l'affaiblir ou le contourner, contre toutes les conséquences de ces attaques en termes de carrière et de rémunération.

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE

FO

ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE

Pour tous, FO revendique

LA FIN DU GEL DU POINT D'INDICE

► Revalorisation pour rattraper les pertes subies : 23,4 % depuis 2000, incluant une perte de 3 % au minimum en 2022.

LE MAINTIEN DES DROITS À PENSION

► Maintien du Code des pensions, avec calcul basé sur l'indice des 6 derniers mois, contre toute réactivation de la réforme Macron des retraites.

UNE RECHERCHE EN TOUTE INDÉPENDANCE

► Pour une recherche libre et dans la durée : des dotations récurrentes et des postes de titulaires (techniciens, ingénieurs et chercheurs). Non au financement exclusivement « sur contrats », source de précarité, encore renforcé par la LPR.

► Respect de l'indépendance des universitaires et des chercheurs, de leur totale liberté de recherche et de publication.

► Abandon des règlements intérieurs soumettant les publications à autorisation du directeur de labo.

► Jugement par les pairs, hors de toute soumission ou évaluation hiérarchique. Restitution au CNU et au Comité National de toutes leurs compétences.

LA DÉFENSE DES DIPLÔMES NATIONAUX ET LE MONOPOLE DE LA COLLATION DES GRADES

► FO ESR s'oppose à la dégradation des volumes horaires, imposée par la baisse des dotations.

► FO ESR refuse toute pédagogie officielle : maintien de la définition par les universitaires des modalités de contrôle des

connaissances et des « maquettes » de diplômes, fondées sur des connaissances disciplinaires.

► Pour le maintien du baccalauréat, 1^{er} grade universitaire donnant accès à la licence : FO ESR revendique l'abandon de *Parcoursup* et de *Trouver mon master*.

► FO ESR a dénoncé la disparition du DUT en 2 ans, l'imposition de la logique de l'évaluation par « compétences », le développement forcé de l'apprentissage.

► FO ESR s'oppose à tout contournement du monopole de la collation des grades, *via* la « reconnaissance » ministérielle accordée à certains établissements d'enseignement supérieur privés.

LA DÉFENSE DU CNRS ET DES EPST

► FO ESR s'oppose à toute forme de dislocation du CNRS ou d'autres établissements publics nationaux *via* les fusions/restructurations, encore aggravée dans les établissements publics expérimentaux, ainsi qu'aux divers détricotages du statut de chercheur à temps plein.

UN SERVICE PUBLIC UNIVERSITAIRE ACCESSIBLE À TOUS, UNE UNIVERSITÉ LAÏQUE ET QUASI-GRATUITE

► Pour la qualité des diplômes, reconnus dans les conventions collectives et les statuts, FO ESR revendique l'attribution par l'Etat de tous les postes nécessaires, enseignants et BIATSS, alors que les effectifs étudiants ne cessent d'augmenter.

► Maintien d'une université publique quasi-gratuite, y compris pour les étudiants étrangers hors Union Européenne, contre les projets de faire « payer le prix » aux étudiants (E. Macron).

FO ESR revendique notamment

CONTRACTUELS

- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.
- Jeunes Chercheurs : retour à un recrutement dès l'obtention du doctorat.
- Revalorisation d'échelon pour tous, *a minima* triennale.
- Contractuels enseignants : 384 h maximum.
- Grilles d'avancement équivalentes à celles des titulaires, dans l'objectif de leur titularisation (FO ESR l'a obtenu à Angers).

CROUS

- Maintien des droits garantis par les DAPOOUS, revalorisation des grilles des P.O. gelées depuis la « fonctionnarisation » qui a entraîné un recul des droits.
- Dotations budgétaires suffisantes pour faire face aux tarifs imposés par l'État.
- Non à toute restriction des congés et RTT.

BIATSS

- Non à toute remise en cause du volume des congés et des RTT.
- Un vrai droit à mutation, contre les non-publications ou les publications « profilées » qui bloquent les mutations.
- Respect des missions statutaires, contre les fiches de postes « à rallonge ».
- Des primes distribuées sur critères objectifs, contre les classements arbitraires dans les « groupes de fonction » du RIFSEEP (dans plusieurs établissements, FO ESR a obtenu la reconnexion de la prime avec le grade et le corps).
- AENES : pour un montant IFSE au moins équivalent à celui versé dans l'Éducation nationale.

► Requalification des agents qui effectuent un travail correspondant au grade ou au corps supérieur ; elle est entravée par le plan de « repyramidage » lilliputien (moins de 5% des ITRF, exclusion des filières AENES et Bibliothèques).

ITA ET CHERCHEURS DES EPST

► Amélioration des carrières et du nombre de promotions. Les risques psycho-sociaux sont aggravés par la concurrence et les primes.

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

- Droits à congés (maladie, maternité...) : respect de la circulaire de 2012, fin des inégalités arbitraires de décompte au détriment de collègues (selon la période où tombe le congé, selon le nombre de semaines de l'année universitaire...)
- Un vrai droit à mutation pour les enseignants-chercheurs et leurs conjoints
- Revalorisation du taux horaire de l'heure complémentaire, actuellement inférieur au SMIC horaire !
- Droit à la protection fonctionnelle : elle doit être accordée aux collègues attaqués ou diffamés, y compris par des étudiants ; FO ESR agit pour l'arrêt des suspensions abusives.

PRAG ET PRCE

- Primes : réalignement sur la prime de base des enseignants-chercheurs.
- Abrogation de PPCR, abandon des critères inadaptés et des « entretiens » subjectifs.
- Pour des contingents suffisants de promotions à la hors-classe et à l'échelon ou classe exceptionnelle.
- Respect de l'indépendance et de la liberté pédagogique.

FO NE SIGNE AUCUN ACCORD EN REcul ET DÉFEND VOS DROITS, Y COMPRIS PAR LA GRÈVE

- FO ESR a refusé de signer le « protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières », qui prévoit un repyramidage lilliputien pour moins de 5 % des ITRF et exclut les filières AENES et Bibliothèques.
- FO a joué un rôle majeur et moteur dans les grèves et manifestations qui ont permis de faire échec au projet de régime universel de retraite par points, qui aurait impliqué un recul énorme des droits des salariés, au premier chef dans la fonction publique et pour les collègues femmes.
- FO ESR a été de toutes les mobilisations pour l'abandon du projet de loi LPR, elle a voté contre et demande son abrogation.
- FO ESR a agi pour limiter les dégradations résultant du « distanciel » imposé pendant la crise Covid : dégradation pédagogique, contournement des statuts et alourdissement des charges de travail.

VOTER FO ESR, C'EST EXIGER LE RESPECT DU MANDAT !

Nos votes au comité ministériel sont en accord avec les engagements de notre profession de foi !

VOTEZ FO ESR AU CSA DU MESR !

ELECTION AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Elections professionnelles 2022

15 titulaires, 15 suppléants

Liste présentée par FO ESR affilié à la FNEC FP - FORCE OUVRIERE



1	M. BOURHIS Gilles	Ingénieur de Recherche	CNRS, Paris (75)
2	M. EXCOFFON Sylvain	Maître de Conférences	Univ. Jean Monnet, St Étienne (42)
3	Mme MERCHER Joanne	BAS	Univ. Bretagne Occidentale, Brest (29)
4	Mme BRISOUX-DEVENDEVILLE Laure	Maître de Conférences	Univ. de Picardie Jules Verne, Amiens (80)
5	M. TORRENT François	Personnel Ouvrier	CROUS de Nice, Nice (06)
6	Mme FAUPIN Solène	PRCE	Univ. de Lorraine, Nancy (54)
7	Mme BARREAU Catherine	Professeur des Universités	Univ. Rennes 1, Rennes (35)
8	M. DUMESNIL Ignace	Technicien RF	Rectorat de Paris, Paris (75)
9	Mme LAURENT Florence	Technicien RF	URCA, Troyes (10)
10	M. GODET Christian	Directeur de Recherche	CNRS, Rennes (35)
11	Mme MICHEL Suzy	PRAG	Univ. de Strasbourg, Strasbourg (67)
12	M. SIDÉRIS Georges	Maître de Conférences	Sorbonne Université, Paris (75)
13	Mme KESSELMAN Donna	Professeur des Universités	Univ. Paris-Est Créteil, Créteil (94)
14	M. SOHIER Devan	Professeur des Universités	Univ. Versailles St Quentin, Versailles (78)
15	Mme MOULIN Marie-France	Technicien RF	MEN, Paris (75)
16	M. VINCENOT Manuel	Personnel Ouvrier	CROUS de Paris, Paris (75)
17	Mme HUON Catherine	SAENES	IUT de Brest-Morlaix, Brest (29)
18	M. DEROUCHE Alexandre	Professeur des Universités	Univ. de Tours, Tours (37)
19	Mme AURIGNY Hélène	Maître de Conférences	Aix-Marseille Université, Marseille (13)
20	M. MONNIER Sébastien	ADJAENES	CROUS de Nantes, Angers (49)
21	Mme VERNIER Françoise	IAE - INRAE	INRAE, Cestas (33)
22	M. DAP Simon	Maître de Conférences	Univ. Paul Sabatier, Toulouse (31)
23	Mme PEREZ Anna	ADJAENES	Univ. Paris-Est Créteil, Créteil (94)
24	M. VÉGUER Patrick	Ingénieur d'Études	Rectorat de Rennes, Rennes (35)
25	Mme PILLER Nancy	Assistant Ingénieur	Univ. Bretagne Sud, Vannes (56)
26	M. REVERSO Laurent	Professeur des Universités	Univ. de Toulon, Toulon (83)
27	Mme GABET Céline	Enseignante Contractuelle	Univ. Clermont-Auvergne, Cl-Ferrand (63)
28	M. GOLLY Benjamin	Maître de Conférences	Univ. Savoie-Mont-Blanc, Chambéry (73)
29	Mme TOUTON Isabelle	Maître de Conférences	Univ. Bordeaux-Montaigne, Pessac (33)
30	M. GAY Michel	Professeur des Universités	Univ. Jean Moulin, Lyon (69)

15 femmes, 15 hommes